

Swiss Split

Description du produit

Valable dès le **1.1.2025**

Swiss Split est le produit pour l'acheminement de nuit d'envois en trafic combiné international sur le réseau suisse de trafic marchandises de CFF Cargo.

Le produit *Swiss Split* convient aussi bien pour les transports réguliers que pour les réservations ponctuelles d'envois internationaux.

Aperçu/table des matières

1. Offre et spécifications de la prestation	2
2. Modalités de commande	3

Votre interlocuteur:

Informations et questions relatives aux réservations et aux envois en cours

CFF Cargo SA
E-mail: dispo.container@sbbcargo.com
Téléphone en Suisse: 0800 707 100 (touche 3)

Demandes de nouveaux transports et questions commerciales

CFF Cargo SA
E-mail: dispo.container@sbbcargo.com
Téléphone en Suisse: 0800 707 100 (touche 3)

1. Offre et spécifications de la prestation

1.1. Étendue de la prestation

Le produit *Swiss Split* est le système de raccordement du trafic combiné international et englobe la distribution et la collecte d'envois à l'importation et à l'exportation dans des conteneurs ISO (entre 20 et 45 pieds de long) provenant de transports maritimes et continentaux vers des voies de raccordement ou des terminaux régionaux en Suisse.

Les transports peuvent être commandés dans le cadre des capacités mises à disposition et des fenêtres de desserte publiées. CFF Cargo peut procéder à tout moment à des ajustements de l'offre en fonction de l'évolution des volumes. Elle les communique au préalable.

Transport ferroviaire:

CFF Cargo assure le transport ferroviaire des unités de chargement du client entre:

- le terminal gateway et les voies de raccordement;
- le terminal gateway et le terminal régional;
- la voie de raccordement et le dépôt de conteneurs vides;
- le terminal régional et le dépôt de conteneurs vides.

Rail Dispatch:

CFF Cargo assure la préparation du chargement (p. ex. pose de tenons, etc.), organise le transbordement sur les wagons et dirige la prestation de transport.

Rail Dispatch fait partie intégrante de l'offre TC train de ligne Swiss Split et n'est pas facturé séparément.

Le transbordement en tant que tel ne fait pas partie de l'offre Swiss Split.

1.2. Points et heures de desserte

Des heures de desserte individuelles (livraison et enlèvement des conteneurs) sont publiées pour chaque point de transbordement et chaque transport (cf.: points et heures de desserte). Les heures de desserte peuvent être modifiées.

Les heures de desserte publiées ne constituent pas un accord de délai de livraison au sens de l'art. 16, § 1 des CIM.

1.3. Durée d'acheminement et horaire

En règle générale, CFF Cargo assure le transport sous deux jours ouvrables (jour A – jour B). La durée peut toutefois varier en fonction p. ex. d'un trafic accru. Les horaires ne constituent pas un accord de délai de livraison au sens de l'art. 16, § 1 des CIM.

2. Modalités de commande

2.1. Réservation

Le client commande le transport d'unités de chargement. Les wagons sont attribués par la Dispo TC.

Pour le transport d'unités de chargement chargées, le code NHM des marchandises doit obligatoirement être indiqué sur l'unité de chargement.

Les commandes sont à transmettre électroniquement (interface web CCO). En cas de réservation par e-mail, un supplément de CHF 20.– est facturé.

L'ordre de transport ne constitue pas une notification de mise à disposition des wagons. Les wagons vides et chargés ainsi que les unités de chargement doivent être déclarés prêts à enlever par le client par e-mail.

2.2. Heure de réservation

Réservation	Heure limite pour la commande d'un transport
Ordre avec commande de wagons	La veille, au plus tard à 8h30
Ordre sans commande de wagons à partir du terminal	La veille, au plus tard à 8h30
Ordre sans commande de wagons à partir de la voie de raccordement	Le jour même, au plus tard à 15h30
Ordre sur navettes de groupes de wagons (sans commande de wagons)	Le jour même, au plus tard à 8h
Ordres pour plus de 10 EVP	3 jours ouvrables avant le transport, au plus tard à 8h30

2.3. Annulations

Annulation de réservation de wagon:

L'annulation d'une réservation avec commande de wagon jusqu'à deux jours ouvrés avant la date de livraison convenue du wagon est gratuite.

Si une réservation avec commande de wagon est annulée avant 9h la veille du transport, un montant de CHF 100.– est facturé. Si l'annulation a lieu après 9h la veille du transport, la somme facturée s'élève à CHF 200.–.

Annulation de commande de conteneur:

Si une réservation **sans** commande de wagon à partir d'un terminal ou d'un terminal de conteneurs vides est annulée avant 9h la veille du transport, un montant de CHF 60.– est facturé. Si l'annulation a lieu après 9h la veille du transport, la somme de CHF 120.– est facturée.

Si une réservation sans commande de wagon à partir d'une voie de raccordement est annulée, une taxe de stationnement de wagon est due (cf. «Prix et conditions de CFF Cargo SA »).

- 2.4 Taxe de stationnement** En cas de dépassement des délais de chargement et de déchargement, une taxe de stationnement de wagon est due (cf. «Prix et conditions de CFF Cargo SA») par le client (cf. «CGV Transport combiné et transbordement CFF Cargo SA»).
- 2.5 Traitement des réservations par la Dispo TC** La Dispo TC est votre interlocuteur pour le traitement opérationnel des transports *Swiss Split*.
- 2.6 Créneau pour le transbordement de camions** Un créneau est prévu pour chaque transbordement de camion. Celui-ci peut être réservé à l'avance via l'interface web CCO ou défini sur une base annuelle lors de la conclusion du contrat. Des frais sont facturés selon l'emplacement et le créneau. Le montant de ces frais est indiqué dans le CCO. Si le créneau n'est pas utilisé, les frais restent dus. Les livraisons et enlèvements effectués sans créneau réservé ont lieu dès qu'un créneau est disponible.
- 2.7 Données relatives aux conteneurs** Le code BIC ou ILU doit impérativement figurer sur l'ordre de transport.
- 2.8 Taille des envois** Tous les conteneurs ISO utilisés pour les transports maritimes et continentaux mesurant entre 20 et 45 pieds de long sont transportés. Le transport des autres unités de chargement doit être vérifié au cas par cas dans le cadre de la déclaration de faisabilité.
- 2.9 Formalités douanières** Il incombe au client de fournir tous les documents de douane requis. Si ceux-ci ne sont pas remis en temps voulu, CFF Cargo se réserve le droit d'entreposer les unités de chargement au lieu de remise convenu. CFF Cargo décline toute responsabilité pour les dommages causés par des tiers durant l'entreposage.
- 2.10 Nouveaux trafics** La faisabilité des nouveaux transports doit être clarifiée au préalable.